

Santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale :



La Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale – LBFSM

Historique

Au début du XX^{ème} siècle, le monde psychiatrique belge est essentiellement hospitalier.

À la fin de la première guerre mondiale, le climat social change : introduction du suffrage universel, développement du syndicalisme, reconstruction du pays et rétablissement de l'économie, sensibilité des gouvernants aux intérêts et aux besoins de la population. Dans ce contexte de progrès, une attention particulière se développe pour les problèmes de santé mentale et, pour la première fois, les notions de prévention sont évoquées à côté de celles de guérison.

Ce climat favorable préside à la création en **1923** d'une nouvelle association : la Ligue Nationale Belge d'Hygiène Mentale. Elle est fondée sur le modèle des autres Ligues d'Hygiène Mentale dans le monde.

Aux premiers objectifs d'humanisation du traitement des malades mentaux, ces Ligues ont rapidement ajouté des projets plus progressistes pour l'époque : maintien de la santé mentale de la population, dépistage et prévention des pathologies mentales et

création des premiers dispensaires d'hygiène mentale. Ces dispensaires préfigurent les centres de santé mentale qui verront le jour 40 à 50 ans plus tard.

En **1953**, le statut des dispensaires fait l'objet d'une reconnaissance publique : un premier arrêté royal organise leur mode de subsidiation.

Dix ans plus tard, ils sont au nombre de seize pour tout le territoire belge. Les consultations pour enfants et adultes ne cessent de croître, démontrant que les hypothèses des pionniers étaient fondées : la psychiatrie extra-muros, sociale et préventive avait tout son sens. C'est aussi la fin de l'ère des pionniers, les jalons qu'ils ont posés, réclament une professionnalisation et une structuration de ce secteur ambulatoire sous la forme d'un réseau de centres de santé mentale, assurant un véritable service public de prise en charge psychiatrique ambulatoire dans le pays.

En **1975**, un deuxième arrêté royal institue et organise l'activité des centres de santé mentale, comme services publics ouverts, accessibles à tous, implantés dans les lieux de vie de la population.

Cet arrêté introduit un progrès considérable en démarquant un réseau de centres ambulatoires du

secteur hospitalier qui exerçait un quasi monopole en santé mentale. La volonté novatrice des responsables de la santé et des législateurs des années 70 allait dans le sens de l'humanisation des prises en charge et de la promotion d'une psychiatrie sociale dans les mains d'équipes pluridisciplinaires moins centrées sur les symptômes et l'exclusion que sur la compréhension globale des phénomènes et la réinsertion des personnes.

Parallèlement à toutes ces évolutions, le paysage politique a changé en Belgique. Le pays s'est fédéralisé. La Région de «Bruxelles-Capitale» a été créée et, pour les services de santé mentale bruxellois francophones, la Commission communautaire française est devenue le pouvoir de tutelle.

Un nouveau Décret est adopté en **1995**. Il régit les missions et les moyens des services de santé mentale bruxellois francophones. Il a pour objectif de stabiliser les services par des agréments d'une durée de cinq ans, en essayant de les rendre les plus adaptés à répondre aux nouveaux contextes socio-sanitaires, en définissant leurs missions générales, en garantissant une équipe pluridisciplinaire minimale, en veillant à la réalisation du travail de prévention et à la mise

population

en place de projets spécifiques. Dans le cadre de ce Décret, la Ligue est agréée et subsidiée par la Commission communautaire française en tant qu'organisme fédérateur des services de santé mentale. Elle a pour objet l'organisation et la coordination d'activités relatives à la promotion de la santé mentale dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Présentation

La Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale (LBFSM), comme toute ligue, est une alliance pour défendre des intérêts communs et poursuivre une politique concertée.

A ce jour, elle compte plus de 70 services membres. Elle rassemble l'entière des services de santé mentale bruxellois, la majorité des structures psycho-socio-thérapeutiques bruxelloises pour enfants ou adultes, des services actifs en matière de toxicomanies, des Initiatives d'Habitations Protégées (I.H.P.) et différents services psychosociaux du réseau socio-sanitaire bruxellois ainsi que des associations de formation.

La Fédération des Services de Santé Mentale Bruxellois (mono-communautaires francophones), F.S.S.M.B, est une association de fait au sein de la Ligue et collabore étroitement avec elle.

Quelles sont les principales valeurs partagées par les membres ?

Avant tout, la santé mentale n'est pas réduite à l'absence de maladie ou à la disparition de symptômes. Elle touche plus fondamentalement une certaine qualité de vie intérieure, relationnelle et sociale, propre à chaque individu et à son contexte. Dans cet esprit, toute démarche d'aide ou de prise en charge porte

attention à la personne dans sa globalité. Elle suppose que chacun est responsable de son destin et cherche à instaurer un dialogue, tout en préservant les choix singuliers de chaque individu.

La Ligue est largement reconnue comme organisme indépendant des tendances politiques, des courants théoriques et, en général, de toute forme d'obédience. Cette reconnaissance lui vaut d'apparaître comme un lieu privilégié de rencontres, de réflexion et de débat pluralistes et multidisciplinaires.

Ses objectifs sont : l'information et la formation des professionnels, la promotion de pratiques ambulatoires d'intervention en santé mentale, et le développement d'initiatives et d'actions en réponses à des questions d'actualité.

Activités

1. GROUPES DE TRAVAIL

La Ligue est, principalement, un lieu de rencontres et d'échanges entre professionnels.

A leur demande, elle organise des groupes de travail dont les thèmes répondent directement à l'actualité de la clinique.

A l'une ou l'autre exception près, ces groupes sont accessibles à toute personne, tout intervenant intéressé par le sujet, y compris des professionnels d'autres secteurs comme la justice, l'enseignement, etc. La participation est toujours gratuite.

L'originalité de ces groupes repose sur leur production et confère à la Ligue sa légitimité pour collaborer à l'établissement d'une politique de santé mentale en siégeant, par l'entremise de ses représentants, dans tous les organes de consultation et de concertation mis en place par

les responsables politiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Groupes de travail actuels :

- Institutions et logique de travail ambulatoire
- Santé mentale et insertion
- Pratiques cliniques avec les justiciables
- Intermèdes clinique
- Travail communautaire et de réseau en santé mentale
- La prise en charge des patients atteints de maladie à pronostic léthal.

2. COORDINATIONS

La Ligue accueille et appuie également des coordinations qui soutiennent notamment une réflexion sur des pratiques en réseau. Le secteur ambulatoire psycho-médico-social est multiforme et étendu; ses intervenants –toutes qualifications confondues– se trouvent de plus en plus confrontés au «malaise diffus» exprimé par la population.

Ce que les praticiens appellent «les nouvelles réalités» ont pour noms : paupérisation, exclusion, insécurité, violences et abus, racisme et intégrisme, exil, maltraitance, déresponsabilisation, chômage, etc. Face à celles-ci, la création d'un réseau permet, à la fois, de renforcer les liens humains et professionnels entre les intervenants et d'améliorer le dispositif d'aide aux personnes.

Coordinations actuelles :

- Coordination Enfance
- Coordination Adolescence
- Coordination Personnes Agées
- Coordination Santé mentale et précarités
- Coordination Urgences.

3. MANIFESTATIONS

S'appuyant sur ses groupes et coordinations et avec leur étroite collaboration, la Ligue organise ou collabore à l'organisation de colloques, journées d'études, séminaires ... en prise directe avec des questions ou des problèmes d'actualité en santé mentale (par ex. «*Evaluer l'évaluation. L'évaluation des pratiques cliniques, psychothérapeutiques et psychosociales en institution : état de la question en Belgique francophone*», avril 2005; «*Jusqu'ici tout va bien ... mouvements en santé mentale entre clinique, social et politique*», mai 2007).

Elle est également co-organisatrice des Forums bruxellois pour la santé mentale qui ont eu lieu en 2001 et en 2003. Un troisième Forum est actuellement en réflexion, toujours dans le souci de développer les échanges d'informations et de savoirs entre professionnels, usagers et leur entourage, bénévoles, étudiants et grand public.

Publications

Mental'idées

Depuis septembre 2003, la Ligue édite une revue 3 fois par an. C'est à la fois un outil de communication avec ses membres mais également avec un large public extérieur. Actuellement 9 numéros sont parus. Chaque numéro de la revue est articulé autour d'un dossier dont la thématique est en lien direct avec la santé mentale, entre autres :

«*Et les enfants, ça va ... ?*»,

«*Santé communautaire*»,

«*Evaluer l'évaluation*»,

«*Avec l'âge on vieillit ...*»,

«*Santé mentale et Précarités : Santé mentale et Logement*»,

«*Santé mentale et Précarités : Santé mentale, Désinsertion et Souffrance psychosociales*».

Les thèmes sont alimentés par les différents groupes de travail, les manifestations et l'actualité.

Recherches

Des rapports de recherches et de recherches-actions menées au sein de la Ligue ou en collaboration avec d'autres institutions sont disponibles au secrétariat, dont, par exemple, «*Judiciaire et Thérapeutique : quelles articulations ?*» : Y. Cartuyvels, avec la collaboration de Luc Van Campenhout (Juin 2002).

Une recherche européenne sur les professionnalités en santé mentale est en cours actuellement avec l'Observatoire National des Pratiques en Santé mentale et Précarité (France).

Centre de documentation : Psycendoc

Psycendoc est un centre de documentation spécialisé en santé mentale, psychiatrie, psychologie, sciences humaines, etc. ouvert aux professionnels, aux étudiants et aussi au grand public. Il rassemble bon nombre d'ouvrages de référence et de périodiques mais également des actes de manifestations scientifiques, des rapports de recherche, des rapports d'activités de structures psycho-médico-sociales, des mémoires, etc. Une documentaliste y travaille à mi-temps et reçoit les lecteurs 2 après-midis et 1 matinée par semaine, un ordinateur est mis à leur disposition afin de leur permettre un accès rapide à l'information désirée via mots-clés, auteurs, titres, etc.

Services

La Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale est également une plaque tournante de l'information tant pour les intervenants psycho-médico-sociaux, que pour le grand public.

Services au public «Au bout du fil» ...

Ce service d'information et d'écoute est accessible tant aux professionnels qu'au grand public.

Les demandes sont multiples et variées, trouver la réponse «juste» nécessite une écoute attentive de la demande qui doit être analysée et éventuellement renvoyée vers les organismes ou acteurs de terrain.

Fichier - formations

Les métiers de la santé mentale exigent une formation continue. Les professionnels souhaitent se spécialiser ou affiner leurs connaissances. Un fichier exhaustif et régulièrement remis à jour regroupant les formations ayant trait à la santé mentale ou susceptibles d'intéresser des travailleurs du secteur psycho-médico-social est consultable sur place.

«Coup de pouce» à l'emploi

La Ligue réceptionne les offres d'emploi communiquées par le secteur psycho-médico-social et qui sont consultables sur place sans rendez-vous.

Projets

Partenariats Nord/Sud

La Ligue s'inscrit comme partenaire dans plusieurs projets de développement en santé mentale et suivi psychosocial, entre autres au Liban, en Algérie, au Bénin, au Sénégal.

population

Projets ponctuels ou de longue durée

La Ligue :

- est partenaire dans les projets du S.M.E.S. européen (Santé Mentale et Exclusion Sociale) et de son antenne belge ;
- est co-fondatrice avec l'Equipe a.s.b.l., la Fondation Julie Renson, l'Institut Wallon pour la Santé Mentale et la Médiathèque de la Communauté française, de l'a.s.b.l. *Psymages*, Centre de recherche sur l'audiovisuel en santé mentale ;
- est co-fondatrice avec Question Santé ASBL et la Fédération des maisons médicales du *Centre Local de Promotion de la Santé de Bruxelles* ;
- est membre et partenaire de nombreuses associations européennes et internationales comme le Comité Européen «*Droit, Ethique et Psychiatrie*», l'*Union Internationale d'Aide à la Santé Mentale*, *Santé Mentale Europe*. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

**Ligue Bruxelloise
Francophone pour la Santé
Mentale**

Rue du Président, 53
1050 Bruxelles

Téléphone : 02/ 511.55.43

Fax : 02/ 511.52.76

E-mail : lbfsm@skynet.be

Site internet : www.lbfsm.be
(à partir de septembre 2007).

Ouvert : du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00

Accès : trams 91, 92, 93, 94
(arrêt Place Stéphanie)
bus 71 (arrêt Porte de Namur)
métro ligne 2 Simonis/
Clémenceau (station Louise)

EQUIPE

1 directeur
1 informaticien
2 animatrices - coordinatrices
1 documentaliste 1/2 T
1 secrétaire
1 assistante administrative
1 chercheur

EDITEUR RESPONSABLE : D. Piette. COMITÉ RÉDACTIONNEL : D. Favresse, G. Houlioux, F. Parent, D. Piette, M. Ribourdouille. **SECRETARIAT DE RÉDACTION** : M. Ribourdouille. Sauf mention contraire, les commentaires et implications sont de ULB-PROMES. Université Libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), route de Lennik 808, CP596, B-1070 Bruxelles. Tél. : +32.2.555.40.81. Fax : +32.2.555.40.49. E-mail : promes@ulb.ac.be. Publié avec l'aide du Ministère de la Santé de la Communauté française. **MISE EN PAGE** : Nathalie da Costa Maya, CDCS a.s.b.l. **COLLABORATION POUR LA DIFFUSION ET INFOS** : Anne-Sylvie Ladmiraant, Zoubida El Maach, CDCS a.s.b.l. (avec le soutien de l'ORBEM). **SITE INTERNET** : www.ulb.ac.be/esp/promes/sano.html